

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Steel Primer gris foncé - 400 ml -
- **Code du produit:** 76 1674
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Couche
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:** Invento AG, Langenhagstr. 3, CH-4147 Aesch, tel.: +41 61 703 92 44
- **Service des ventes:** André Koch AG
Grossherweg 9
CH-8902 Urdorf
tél.: +41 44 735 57 11 / téléfax: +41 44 735 57 99 / info@andrekoch.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Product safety department
tél.: +41 61 703 92 44 (lundi – jeudi 7.00h – 17.00h, vendredi 7.00h – 16.00h) info@invento.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence centre toxicologique:** 145

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

Nom du produit: Steel Primer gris foncé - 400 ml -

(suite de la page 1)



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

butane-1-ol

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

· **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

Nom du produit: Steel Primer gris foncé - 400 ml -

(suite de la page 2)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT: Non applicable.**
- **vPvB: Non applicable.**

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**

· **Composants dangereux:**

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	30-50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-20%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	acétate de n-butyle R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	10-20%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38	butane-1-ol Xn R22; Xi R37/38-41 R10-67 Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1-10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	1-10%
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤700) Xi R36/38; Xi R43; N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	1-10%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5	oxyde de zinc N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-10%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3	bis(orthophosphate) de trizinc N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol Xi R36; F R11 R67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-10%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

Nom du produit: Steel Primer gris foncé - 400 ml -

		(suite de la page 3)
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Reg.nr.: 01-2119455851-35-0001	solvant naphta aromatique léger (pétrole) ☒ Xn R65; ☒ Xi R37; ☠ N R51/53 R10-66-67 --- ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	< 1,00%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène ☒ Xn R20; ☒ Xi R36/37/38; ☠ N R51/53 R10 --- ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	< 1,00%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

hydrocarbures aromatiques

< 5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

Nom du produit: Steel Primer gris foncé - 400 ml -

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

115-10-6 oxyde de diméthyle	
VME	1920 mg/m ³ , 1000 ppm
67-64-1 acétone	
VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
123-86-4 acétate de n-butyle	
VME	Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
71-36-3 butane-1-ol	
VME	Valeur momentanée: 150 mg/m ³ , 50 ppm
1330-20-7 xylène	
VME	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
67-63-0 propane-2-ol	
VME	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

Nom du produit: Steel Primer gris foncé - 400 ml -

(suite de la page 5)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
*Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Éviter tout contact avec les yeux.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.*
- **Protection respiratoire:**
*En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 When staying in spray mist use a face mask with A2-P2 filter.*
- **Protection des mains:**



Gants de protection

*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*

- **Matériau des gants**
*Butylcaoutchouc
 Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm
 Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.*
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
*Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 5$
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Aérosol
Couleur:	Gris foncé
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non applicable.
- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	-24 °C
	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
- **Point d'éclair** -41 °C
- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

Nom du produit: Steel Primer gris foncé - 400 ml -

(suite de la page 6)

· Température d'inflammation:	235 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	18,6 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	4300 hPa
· Densité à 20 °C:	0,84 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	83,9 %
VOC (CE)	83,92 %
Teneur en substances solides:	3,8 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
	EC50/72h	<0,3 mg/l (Grünalge (Desmodesmus subspicatus))

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet d'irritation.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

Nom du produit: Steel Primer gris foncé - 400 ml -

(suite de la page 7)

- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

EC50/48h <1,7 mg/l (daphnia)

LC50/96h <5,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

15 01 04 emballages métalliques

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1950

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

AEROSOLS (trizinc bis(orthophosphate), zinc oxide), MARINE POLLUTANT

· IATA

AEROSOLS, inflammable

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

Nom du produit: Steel Primer gris foncé - 400 ml -

(suite de la page 8)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 2 5F Gaz.
 · **Étiquette** 2.1

· **IMDG**



· **Class** 2.1
 · **Label** 2.1

· **IATA**



· **Class** 2.1
 · **Label** 2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : bis(orthophosphate) de trizinc

· **Marine Pollutant:** Oui
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Indice Kemler:** Attention: Gaz.
 -

· **No EMS:** F-D,S-U

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 1L
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E0
 Non autorisé en tant que quantité exceptée
 · **Catégorie de transport** 2
 · **Code de restriction en tunnels** D

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)** 1L
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E0
 Not permitted as Excepted Quantity

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN1950, AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 2.1

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

Nom du produit: Steel Primer gris foncé - 400 ml -

(suite de la page 9)

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
 R11 Facilement inflammable.
 R12 Extrêmement inflammable.
 R20 Nocif par inhalation.
 R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
 R22 Nocif en cas d'ingestion.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 R37 Irritant pour les voies respiratoires.
 R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 R38 Irritant pour la peau.
 R41 Risque de lésions oculaires graves.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2014

Numéro de version 1

Révision: 04.08.2014

Nom du produit: Steel Primer gris foncé - 400 ml -

(suite de la page 10)

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1**Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1**Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas**Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2**Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3**Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4**Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2**Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1**Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2**Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1**STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3**Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1**Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1**Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1**Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2*

FR